

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 9 décembre 2022**

### **III. Approbation de la campagne d'emplois BIATSS 2023**

La campagne d'emplois BIATSS 2023 est présentée en annexe.

Le Conseil d'administration approuve la liste des postes ouverts au concours 2023 dans le cadre de la campagne d'emploi des personnels BIATSS.

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	35

<b>Quorum :</b>	atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	6
<b>Total :</b>	31

Décompte des votes :

<b>Abstentions :</b>	10
<b>Votants :</b>	21
<b>Blancs ou nuls :</b>	-

<b>Suffrages exprimés :</b>	21
<b>Pour :</b>	21
<b>Contre :</b>	-

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 06/01/2023

**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**

#### DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

### Campagne d'emplois BIATSS 2023

La campagne d'emplois 2023 proposée s'inscrit dans le contexte suivant :

- La décision, au printemps 2022, de créer un département de formation médicale à la rentrée 2022 ayant vocation à devenir une UFR de médecine à l'horizon 2025 ;
- L'élaboration, dans le courant de l'année 2022, pour la première fois, des Contrats Internes d'Objectifs et de Moyens des laboratoires de recherche ;
- Le développement d'une politique de recrutement en faveur de l'apprentissage mais qui n'a pas permis de pourvoir tous les postes ouverts ;
- L'ouverture de 10 postes aux concours en 2022 dont 3 ont été déclarés infructueux ;
- La mise en œuvre des mesures de la Loi de Programmation de la Recherche et plus particulièrement des repyramidages ;
- Le constat d'une difficulté à pourvoir les postes ouverts au recrutement en raison notamment du contexte concurrentiel sur le marché du travail et d'un manque de candidats sur certains métiers (ex. contrôle interne, DEFI) ;
- Peu de prévisions de départs à la retraite d'ici à la rentrée 2023 avec 7 départs annoncés dégagant de faibles marges de manœuvre ;
- Une construction budgétaire pour 2023 qui s'inscrit dans un contexte d'une visibilité insuffisamment précise sur les moyens qui seront attribués à l'université pour compenser des dépenses dont les facteurs d'évolution ne dépendent pas des décisions de l'établissement (augmentation du point d'indice, dépenses de fluides). A cela s'ajoute l'annonce de nouvelles modalités de dialogue et d'allocation des moyens aux établissements via les Contrats d'Objectifs de Moyens et de Performance que le ministère annonce vouloir mettre en place mais dont nous n'avons pas, pour le moment, connaissance des contours ;
- L'obligation de contenir l'évolution de la masse salariale, tout en prévoyant une revalorisation du régime indemnitaire des personnels titulaires et l'évolution des grilles de rémunération des personnels contractuels suite aux augmentations du SMIC ;

Dans ce contexte, les grandes orientations de la campagne d'emplois BIATSS pour 2023 se traduisent de la façon suivante :

1. Le remplacement ou le redéploiement des postes à la suite des départs à la retraite ;
2. Le rehaussement ou le repyramidage de postes en lien avec les besoins exprimés par les laboratoires et des composantes ;
3. La création de postes soit en lien avec les demandes des services, composantes et laboratoires, soit en lien avec la création du département de formation médicale et la perspective de sa transformation en UFR tout en étant précisé que les créations proposées pour le département de formation médicale sont conditionnées à l'attribution des moyens par le ministère ;
4. La poursuite d'une politique d'emplois en faveur du handicap avec l'intégration dans la campagne d'emplois 2023 des objectifs définis dans le cadre de la convention avec le FIPHFP qui vise à augmenter notre taux d'emplois de personnels en situation de handicap ;

Ainsi, il est proposé l'ouverture de 10 concours pour offrir aux personnels BIATSS des perspectives de titularisation ou d'avancement. L'option retenue pour la plupart des postes est d'ouvrir des

concours non affectés pour offrir ainsi plusieurs réponses de titularisation ou d'avancement. Pour les concours de catégorie C, les lauréats du recrutement sans concours pourront rester affectés sur leur poste. En revanche, pour les concours de catégorie A et B, sauf cas avéré de distorsion fonctionnelle, les lauréats des concours devront effectuer une mobilité vers un autre service de l'université. Enfin, il est proposé que 2 des 10 postes ainsi ouverts soient réservés BOE.

### 7 départs en retraite confirmés sur 2023

Structure	Corps	Date de la retraite	Catégorie	BAP	Emploi
INSPE Bourges	SAENES	09/01/2023	B	J	Gestionnaire scolarité
UFR ST	ADJENES	01/01/2023	C	J	Gestionnaire scolarité
CRJ Pothier	TECH	01/09/2023	B	J	Assistante administrative
INSPE Tours Fondettes	ATRF	01/04/2023	C	G	Responsable espaces verts – jardinier
UFR ST	SAENES	01/02/2023	B	J	Gestionnaire scolarité
UFR ST	ATRF	01/07/2023	C	G	Opérateur logistique
ICOA	TECH	01/05/2023	B	G	Responsable maintenance et logistique

### Rehaussements et créations

Rehaussement d'un poste de catégorie C (ATRF, adjoint en gestion administrative) en catégorie B (TECH) – Technicien en gestion administrative – Cabinet de la Présidence

Rehaussement d'un poste de catégorie B (TECH) en catégorie A (ASI) – Relations internationales – INSPE/DRI

Rehaussement d'un poste de catégorie B (TECH) en catégorie A (IGE) - Ingénieur.e d'études en sciences de l'information géographique – Laboratoire CEDETE et laboratoires SHS (mission complémentaire en lien avec l'édition)

Rehaussement d'un poste de catégorie B (TECH) en catégorie A (IGR) – Ingénieur-e de recherche en environnements géo-naturels et anthropisés - Laboratoire ISTO

Création d'un emploi de catégorie B (TECH), Gestion financière et comptable à la DAF

Création d'un emploi de catégorie A (ASI) de Gestionnaire d'application / assistance support – Laboratoires PRISME et LaMé

Création d'un emploi de catégorie A (IGE), chargé.e d'affaires pour l'appui aux appels à projets hors recherche

Création d'un emploi de catégorie A (IGE), Responsable administratif et financier au SSU

Création d'un emploi de catégorie A (IGR), Expert en conception mécanique - Plateforme robotique IUT de Bourges

### Demandes de créations – Médecine

Un gestionnaire RH (Cat C, DRH) au 01/01/2023
Un IGE ingénieur pédagogique contractuel (Cat A - LLUO) au 01/01/2023
Un gestionnaire Moyens Pédagogiques – 50% (Cat B- département de formation médicale) au 01/03/2023
Un gestionnaire Financier – 50% (Cat B- département de formation médicale) au 01/03/2023
Un gestionnaire de stage/communication (Cat B- département de formation médicale) au 01/09/2023
Un gestionnaire de scolarité (Cat C- département de formation médicale) au 01/09/2023
Un technicien image et son (Cat B, LLUO) au 01/09/2023
Un ASI Assistant-e de ressources documentaire dans le domaine des sciences médicales (Cat A, SCD) au 01/09/2023

10 postes ouverts au concours / titularisation						
	Catégorie	BAP	Type de concours	Nombre	Domaines métiers	Composante/service
A (4 postes)	IGR	A	Externe ou Interne – Ingénieur-e de recherche en environnements géo-naturels et anthropisés	1	Environnements géo-naturels et anthropisés	ISTO
	IGE	G	Externe ou Interne - Chargé.e d'opérations immobilières	1	Patrimoine immobilier	Direction du patrimoine
	IGE	D	Externe ou Interne - Ingénieur.e d'études en sciences de l'information géographique	1	Sciences de l'information géographique	Laboratoire CEDETE et Laboratoires SHS
	IGE	F	Externe ou Interne - Chargé.e d'archives	1	Information scientifique et technique, documentation et collections patrimoniales	DPPA
B (3 postes)	TECH	J	Dont : 1 interne / 1 externe / 1 BOE / Technicien en gestion administrative	3	Administration et pilotage	Non affectés
C (3 postes)	ATRF	J	Sans concours : Dont 1 BOE	3	Gestion et pilotage	Non affectés